

## Assemblée publique de consultation

**À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement numéro 548-2013 modifiant l'annexe A, intitulé « plan de zonage », du règlement de zonage 526-2012**

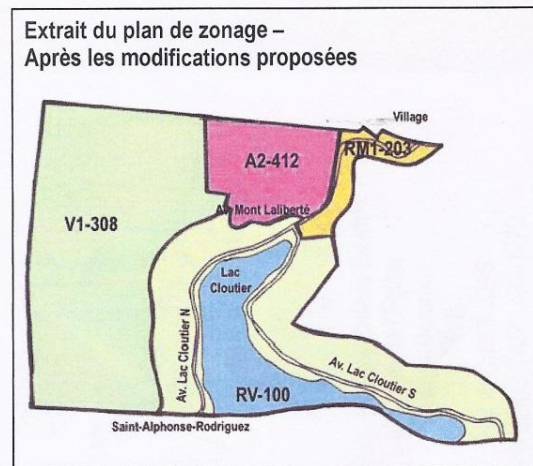
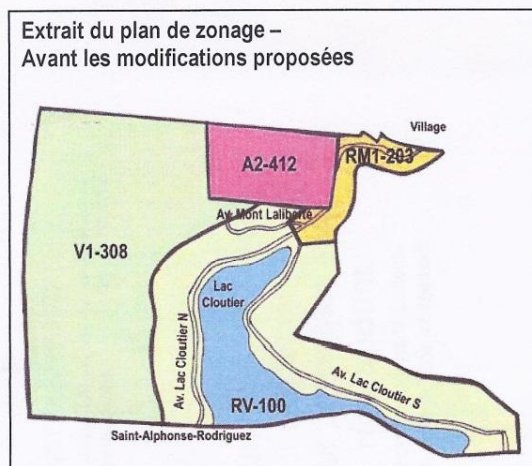
Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance du Conseil de la Municipalité de Sainte-Béatrix, tenue le 14 janvier 2013, le Conseil a adopté le projet de règlement numéro 548-2013.

Ce projet de règlement modifie l'annexe A du Règlement de zonage numéro 526-2012 afin de modifier les limites du périmètre urbain et de le conformer à celui en vigueur au Schéma d'aménagement de la MRC de Matawinie, ainsi que d'agrandir la zone A2-412 sur une partie du lot 292 en réduisant les zones RM1-2013, RV-100 et V1-308.

Une assemblée publique de consultation aura lieu à ce sujet le mercredi 6 février 2013, à 19h, à la salle du Conseil de la mairie au 861, rue de l'Église. Au cours de cette assemblée, le Maire, ou tout autre membre du Conseil désigné par ce dernier, expliquera la modification, ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Veillez noter que le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptibles d'approbation référendaire et que le territoire concerné est formé des zones A2-412, RM1-2013, RV-100 et V1-308.



Veillez également noter que le projet de règlement, ainsi qu'une illustration des zones concernées sont disponibles pour consultation au bureau de la Municipalité situé au 861,

rue de l'Église du lundi au mercredi de 8h à 12h et de 13h à 16h30, le jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 18h et le vendredi de 8h à 12h.

Donné à Sainte-Béatrix, ce 30 janvier 2013.

Patricia Labby

Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Renseignements : (450) 883-2245

## **Certificat de publication**

(Avis d'assemblée publique de consultation – Projet de règlement numéro 548-2012)

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière et résidente de la Municipalité de Sainte-Béatrix, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché au bureau de la Municipalité et publié dans un journal diffusé sur le territoire, l'avis ci-joint, le 30 janvier 2013 à 8h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Sainte-Béatrix ce 30 janvier 2013.

Patricia Labby  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière